

Promotions 08 - 09

☞ Pour les **instituteurs**, changement d'échelon entre le 01/01/2009 et le 31/12/2009
 ☞ pour les **professeurs des écoles** entre le 01/09/2008 et le 31/08/2009

Précisez :

Instituteur

Professeur des Écoles

passage prévu du au échelon	
Nom (+ nom de jeune fille) :	Prénom
poste occupé, école :	
commune :	circonscription :
contact téléphonique en cas de besoin :	
<p>Toutes les fiches reçues seront vérifiées par les délégués du personnel ; elles seront renvoyées automatiquement pour les adhérents du SNUipp. Les non-adhérents doivent joindre une enveloppe timbrée à leur adresse.</p> <p style="text-align: center;">ADHÉRENT : OUI NON (entourer)</p> <p>Important : les renseignements que vous nous indiquez ci-dessous doivent être notés à partir de documents officiels de l'administration.</p> <p>Veillez cocher cette case si ancien instituteur vous avez intégré récemment le corps des PE <input type="checkbox"/></p>	

	À remplir :	Contrôle SNUipp :
Ancienneté Générale de Service (A.G.S.) : <small>(Instit au 31/12/2008, PE au 31/08/2008)</small>		
Date de passage dans le dernier échelon :		
Dernière note au 31/08/08 (instit et PE) :		
obtenue le :		
Correctif (si note ancienne) :		
Total barème :		

Réponse du SNUipp	
Vous avez été promu(e) au échelon à compter du	▪ à l'ancienneté (PE + Instit)
Vous n'avez pas été promu(e) au échelon	▪ au mi-choix (Instit)
Barème du dernier promu :	▪ au choix (PE + Instit)
Non promouvable pour cette année	▪ au grand choix (PE)